

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2013

1. ENVIRONNEMENT

- ✓ Présentation du rapport 2012 sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets
- ✓ Avis sur l'avenir de la gestion des déchets du canton

2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

3. ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Calendrier des Conseils Communautaires
- ✓ Validation expresse du projet de territoire

4. RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Autorisation de signature du contrat avec l'agent retenu au poste de rééducateur
- ✓ Mise en place du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des rééducateurs
- ✓ Autorisation de signature du contrat avec le candidat retenu au poste d'assistant de conservation du patrimoine
- ✓ Autorisation de signature du contrat avec le candidat retenu au poste d'auxiliaire de puériculture

5. FINANCES

- ✓ OPAH :
 - versement de la subvention : dossier COLLOMB
 - prolongation du dispositif
- ✓ Versement de la participation au fonctionnement de la classe sport étude ski de Bourg St Maurice
- ✓ Décision modificative n°2 au BP 2013 : titre annulé sur exercice antérieur (facturation de dépôts en déchetterie)
- ✓ Espace Musical et Maison des Arts (cours et stages) : application du tarif correspondant à la tranche la plus élevée aux familles ne communiquant pas leur quotient familial

6. ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE

- ✓ Renouvellement de la convention avec France Alzheimer Savoie (accueil de jour)
- ✓ Conclusion d'un compromis de vente avec M. Claude GAL pour la parcelle n°B857 à Aime (terrain du Replat St Martin) pour la création de la MSP

7. MARCHES ET CONTRATS PUBLICS

- ✓ MSP : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- ✓ Espace musical/ALSH :
 - avenants de prolongation des missions de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et SPS
 - signature de l'acte notarié validant l'échange de parcelles entre la SCI St Paul Poëncet et les Versants d'Aime

8. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

- ✓ Autorisation d'organiser une manifestation au plan d'eau dans le cadre de Clean n' Bike (nouvelle convention)

9. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- ✓ Plan Cruet : validation du dossier de création de ZAC

10. INFORMATIONS AU CONSEIL

- ✓ Information sur le nom des futurs locaux dédiés à l'espace musical et l'ALSH

Présents :

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
Mme Françoise NOZ, Suppléante de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance**

Votants:

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
Mme Françoise NOZ, Suppléante de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance**

Excusés :

M. Bruno MARTINOD, Suppléant d'Aime
Mme Bernadette CHAMOUSSIN, Suppléante d'Aime
M. Jérôme CLEAZ, Suppléant de Bellentre
Mme Audrey MARCHAND-MAILLET, Suppléante de Bellentre
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Serge DOBIAS, Suppléant de la Côte d'Aime
Mme Florence REGNAULT, Suppléante de la Côte d'Aime
M. Jean-Louis DUC, Titulaire de Granier
M. Lionel PELLICIER, Suppléant de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry
Mme Catherine BONNEFOUSSIE, Suppléante de Landry
Mme Sylvie MAITRE, Suppléante de Macot La Plagne
M. Laurent BOCH, Suppléant de Macot la Plagne
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Jean-François USSELMANN, Suppléant de Montgirod-Centron
Mme Odette CHARRIERE, Suppléante de Montgirod-Centron
Mme Philippa NEYRINCK, Suppléante de Peisey-Nancroix
Mme Georgette NALESSO, Suppléante de Peisey-Nancroix
M. Bernard USANNAZ, Titulaire de Valezan
Mme Marie-Cécile BUTHOD, Suppléante de Valezan
M. Yannick CHIRAT, Suppléant de Valezan
M. Hubert BOLLIET, Membre de droit (Maire délégué)
M. Roger CHENU, Membre de droit (Maire délégué)
M. Christian MILLERET, Membre de droit (Maire délégué)

Participaient à la séance :

Isabelle LINDEPERG, Directrice Générale des Services
Virginie CLERC, Affaires Générales et Juridiques
Cyril CHENAL, Environnement

Corine MAIRONI GONTHIER ouvre la séance.

La Présidente propose au Conseil Communautaire :

- d'ajouter un point à l'ordre du jour ayant pour objet la création d'un poste de chef de projet « cuisine centrale »
- de supprimer les points relatifs à la prolongation du dispositif OPAH, à la conclusion du compromis de vente avec M. Claude GAL pour la parcelle n°B857 à Aime (terrain du Replat St Martin) pour la création de la MSP et à la validation du dossier de création de ZAC à Plan Cruet, tous les éléments d'instruction nécessaires à leur examen n'étant pas prêts.

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement, et à l'unanimité, sur cette proposition.

1. ENVIRONNEMENT

✓ **Présentation du rapport 2012 sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets**

La Présidente laisse la parole à Cyril CHENAL qui présente le rapport sur l'élimination des déchets en 2012, joint au présent compte-rendu.

Il précise que le kilométrage effectué est en baisse grâce à la réorganisation des tournées induites par les conteneurs semi-enterrés (CSE) installés en 2012. Concernant la consommation de carburant, il indique qu'elle est en légère hausse par rapport à 2011 (alors que le kilométrage baisse) principalement à cause des grands froids de l'hiver dernier.

Il ajoute que depuis 2006, l'année 2012 est la première à voir la collecte des ordures ménagères en augmentation (due probablement à une augmentation de la population touristique). La collecte du verre, elle, est en baisse, ce qui correspond à la tendance générale sur la région Rhône-Alpes. Il rappelle les objectifs Grenelle de taux de recyclage matière : 35 % en 2012, 45 % en 2015.

Cyril CHENAL explique que les données de fréquentation de la déchetterie de Valezan données depuis le changement de gardien sont incohérentes avec celles données précédemment : ces données ne sont donc pas reprises dans le rapport 2012.

Les dépôts des déchets se recyclant et ceux valorisés financièrement (ferraille, déchets d'équipement électriques et électroniques) sont en augmentation.

Il indique que la synthèse de ce rapport 2012 sera transmise aux communes et mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

A la question de Georges COUGET sur les raisons de l'incohérence des données de fréquentation de la déchetterie de Valezan, Cyril CHENAL explique qu'il ne peut pas analyser les causes de la difficulté : en effet, les données collectées par l'ancien gardien étaient cohérentes entre elles mais ne le sont plus avec celles collectées par la nouvelle gardienne.

Alain MATRAY souligne par ailleurs l'efficacité de la nouvelle gardienne.

Corine MAIRONI-GONTHIER rappelle les difficultés d'accès à la déchetterie, accès devant se faire par une route unique desservant également l'usine d'incinération. Elle explique que la DREAL préconise la dissociation des accès. Les travaux pour ce faire pourraient être couplés avec ceux d'agrandissement de la déchetterie : les discussions sont en cours avec le SMITOM et NOVERGIE pour en définir les modalités, dont notamment l'utilisation des mâchefers produits par l'usine pour la réfection de la route. Elle précise que la Commission Travaux, se réunissant le 9 juillet [*effectivement tenue le 16 juillet*], abordera ce point, et que le Conseil Communautaire sera sollicité à l'automne.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport 2012 sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets.

✓ **Avis sur l'avenir de la gestion des déchets du canton**

Corine MAIRONI-GONTHIER explique que le SMITOM a sollicité l'avis des Versants d'Aime sur le transfert de la compétence « traitement » à Savoie Déchets (second syndicat mixte de traitement des déchets de Savoie). Cette question avait déjà été évoquée devant le Conseil Communautaire le 30 janvier 2013 lors de l'intervention de Jean-Claude FRAISSARD, Président du SMITOM de Tarentaise.

Elle laisse la parole à Richard BROCHE et Véronique GENSAC.

Richard BROCHE rappelle que la question de l'avenir du « traitement » des déchets sur le périmètre du SMITOM est posée relativement aux termes du marché d'exploitation de l'usine d'incinération à venir.

Il rappelle que deux scénarii ont été envisagés :

- Le SMITOM demeure compétent pour l'exercice de la compétence « traitement » et l'usine de Valezan est reprise et agrandie ;
- La compétence « traitement » est transférée à Savoie Déchets, qui en est demandeur.

Sur cette base, les débats se sont engagés au SMITOM et aux Versants d'Aime pour identifier les éléments suivants :

- Le transfert du traitement entraîne la dissolution du SMITOM
- Le contenu de la compétence « traitement » est différent pour Savoie Déchets de ce qu'il est actuellement pour le SMITOM : certaines activités sont rattachées par Savoie Déchets à la collecte (quais de transfert, ISDI, actions d'amélioration de la collecte sélective et de réduction des déchets). Cela pose la question du devenir de ces opérations en cas de transfert du traitement à Savoie Déchets.

L'usine d'incinération de Valezan étant située sur le territoire des Versants d'Aime, son avis est déterminant.

Richard BROCHE poursuit en indiquant que l'objectif de réaliser le transfert au 1^{er} janvier 2014 est impossible à tenir eu égard aux délais nécessaires pour encadrer et réaliser toutes les opérations qui y sont liées.

Il propose de marquer l'intention d'adhérer à Savoie Déchets par une charte prévoyant l'adhésion à une échéance plus lointaine, afin d'avoir le temps de gérer le transfert de compétence et l'avenir des activités non transférées.

Véronique GENSAC précise que l'éventuel transfert de la compétence « collecte » au SMITOM doit être réfléchi concomitamment car si le traitement seul est transféré à Savoie Déchets, la collecte ne pourra pas être transférée plus tard à une autre entité.

Elle rappelle l'objectif de diminuer les tonnages traités à Valezan et qu'en conséquence une augmentation de la capacité de l'usine n'est pas souhaitable. De plus, le site de Valezan n'est pas adapté à la valorisation énergétique.

Richard BROCHE complète en indiquant qu'avec l'adhésion à Savoie Déchets, l'usine est maintenue en fonctionnement jusqu'en 2025 pour disparaître ensuite.

Corine MAIRONI-GONTHIER indique que la perspective d'adhérer à Savoie Déchets à un horizon plus lointain que le 1^{er} janvier 2014 permet notamment d'envisager la situation la mieux adaptée pour les personnels concernés du SMITOM, de NOVERGIE, et de RONAVAL (exploitant de l'usine des Brévières). Elle note leur inquiétude et elle présente au Conseil Communautaire l'article que les syndicats des personnels travaillant à l'usine ont fait paraître dans le Dauphiné Libéré.

Véronique GENSAC indique que l'usine ne valorise pas au niveau énergétique l'incinération des déchets et qu'elle est donc soumise au taux maximum de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), alors que l'usine chambérienne de Savoie Déchets permet la valorisation énergétique et électrique.

Sonia JULIE s'interroge sur le bilan carbone du transport des déchets jusqu'à l'usine de Savoie Déchets à Chambéry. Véronique GENSAC explique que cela posera moins de difficultés environnementales que l'implantation d'une usine de plus grande capacité. Sonia JULIE indique qu'il sera important de communiquer à ce sujet auprès des usagers. Cyril CHENAL précise que cela sera d'autant plus intéressant que les tonnages du fond de vallée iront directement à Chambéry et ne remonteront plus sur le canton.

Véronique GENSAC ajoute que l'intention de Savoie Déchets est également de développer d'autres modes d'élimination des déchets, comme par exemple la méthanisation, ce qui est plus simple à mettre en place à l'échelle de la Savoie.

Corine MAIRONI-GONTHIER rappelle que l'objectif est de signer pour l'instant une charte avec Savoie Déchets afin de s'engager sur un transfert à l'horizon trois ou quatre ans et de travailler pendant ce temps sur l'avenir des compétences, les conséquences des choix qui seront faits, les travaux à engager, afin d'éviter de prendre des décisions complexes hâtivement.

Elle remercie Richard BROCHE, Véronique GENSAC pour leur investissement sur ce dossier, ainsi qu'Isabelle LINDEPERG pour le travail technique fourni.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande qu'une charte soit signée avec Savoie Déchets afin de fixer les objectifs poursuivis, l'échéancier des opérations à mener pour parvenir à ces objectifs, ainsi qu'un calendrier, et les engagements de chacun, et formule l'avis suivant à l'attention du SMITOM :

Avis sur le scénario administratif :

- accord pour le transfert de la compétence "traitement" à Savoie Déchets.

Avis sur le scénario technique :

- accord pour la fermeture et le démantèlement de l'usine des Brévières et pour la transformation d'une partie de ce site en quai de transfert;
- accord pour la rénovation de l'usine de Valezan pour son maintien en activité, avec un volume annuel de 20 000 tonnes environ, jusqu'en 2025, solution permettant de ne pas hypothéquer les possibilités d'avancées technologiques futures qui pourraient offrir des alternatives ou des améliorations à l'incinération et de ne pas sceller un scénario technique coûteux susceptible d'être remis en cause par l'évolution des normes, et permettant également d'envisager une fermeture du site à ce terme grâce à la mutualisation avec Savoie Déchets.

Avis sur l'organisation de la démarche :

- demande d'un recul de la date du transfert de la compétence "traitement" à Savoie Déchets au-delà du 1er janvier 2014, aux fins de laisser au territoire le temps nécessaire pour mener une réflexion approfondie sur les conséquences et les modalités d'un tel transfert, et de mener de concert une étude sur la faisabilité, l'opportunité et le périmètre géographique d'un éventuel transfert conjoint de la compétence "collecte" à un syndicat mixte (transfert total de la collecte et du traitement et subdélégation du traitement à Savoie Déchets);
- demande de reporter la date effective de ce transfert durant le temps nécessaire à l'accomplissement des opérations suivantes :
 - portage par le SMITOM des travaux du site des Brévières (démantèlement de l'usine et création d'un quai de transfert) et du site de Valezan (rénovation pour exploitation jusqu'en 2025) avant remise du site de Valezan à Savoie Déchets
 - conduite par le SMITOM des études et réflexions préparatoires au transfert à Savoie Déchets :
 - discussions sur le périmètre de compétence de Savoie Déchets : sort des missions qu'il considère actuellement comme des satellites de la collecte et non du traitement, et en fonction des orientations prises:
 - définition des conditions de retour des biens et services non transférables à Savoie Déchets dans l'hypothèse d'une dissolution du SMITOM
 - définition des conditions d'exploitation et d'organisation des prestations actuellement satellites du traitement qui deviendraient satellites de la collecte à compter du transfert de la compétence "traitement" à Savoie Déchets
 - réflexion sur le territoire Tarentaise-Vanoise sur le transfert éventuel de la collecte à un syndicat mixte (cf.ci-dessus);
 - réflexion sur les questions restant en suspens quant aux conséquences des choix qui seront faits: situation des personnels (SMITOM, Novergie/Ronaval) notamment.
- Demande que le SMITOM lance au plus tôt les démarches nécessaires à l'accomplissement de ces opérations, compte-tenu des préoccupations de calendrier formulées ci-dessous :

Avis sur le calendrier pertinent :

- Demande que la planification du lancement des études (programme et maîtrise d'oeuvre des travaux / études et réflexions préparatoires au transfert) et des travaux soit définie de sorte que l'ensemble s'achève en même temps et soit immédiatement suivi du transfert de l'usine de Valezan à Savoie Déchets,
- Souhait que le transfert de l'usine de Valezan à Savoie Déchets intervienne au plus tard au 1er janvier 2017, et que le rétroplanning des démarches soit défini en fonction de ce transfert.

2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des marchés publics inférieurs à 20 000 € HT qu'elle a attribué par délégation du Conseil Communautaire.

Depuis le Conseil Communautaire du 29 mai 2013, 2 décisions ont été prises :

DECISION 2013/015: Atelier gym Alzheimer/Senior.

CONSIDERANT la nécessité de faire pratiquer une activité sportive aux personnes âgées, une prestation de dispense d'atelier gym Alzheimer/Senior est attribué à l'Association S.I.E.L Bleu dont le siège social sis 42 rue de la Krutenau 67000 Strasbourg.

Le marché est rémunéré au moyen d'un prix forfaitaire de 3 135,00€ TTC pour un cycle de trois fois 20 séances d'une heure qui auront lieu les lundis.

Le marché prend effet à compter du 10 juin 2013 et prend fin le 31 décembre 2013.

Lucien SPIGARELLI précise que ces prestations s'exécutent à Landry et au Cantou de l'EHPAD.

DECISION 2013/016 : Atelier Prévention des chutes.

CONSIDERANT la nécessité de dispenser un atelier de prévention des chutes aux personnes âgées de l'EHPAD d'Aime, une prestation de dispense d'atelier de prévention des chutes est attribué à l'Association S.I.E.L Bleu dont le siège social sis 42 rue de la Krutenau 67000 Strasbourg.

Le marché est rémunéré au moyen d'un prix forfaitaire de 475,00€ TTC pour un cycle de 20 séances hebdomadaires d'une heure.

Le marché prend effet à compter du 10 juin 2013 et prend fin le 31 décembre 2013.

3. ADMINISTRATION GENERALE

✓ **Calendrier des Conseils Communautaires**

Les dates suivantes sont retenues pour les prochaines séances du Conseil Communautaire :

- 4 septembre 2013
- 25 septembre 2013
- 30 octobre 2013
- 27 novembre 2013
- 18 décembre 2013

✓ **Validation expresse du projet de territoire**

Corine MAIRONI-GONTHIER rappelle les objectifs retenus dans le cadre des travaux sur le projet de territoire, dont l'historique est joint au présent compte-rendu :

Objectifs territoriaux
Développement économique : améliorer l'attractivité et la performance économiques du canton
<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser l'accueil et le maintien d'entreprises industrielles, artisanales et commerciales▪ Lutter contre l'évasion commerciale▪ Soutenir et valoriser l'agriculture et les productions locales▪ Développer le photovoltaïque▪ Favoriser les filières nouvelles et la création d'emplois
Action sociale : anticiper les tendances démographiques et préserver les équilibres
<ul style="list-style-type: none">▪ Maintenir et renforcer l'offre médicale et paramédicale du canton▪ Etablir une stratégie d'accompagnement du vieillissement de la population▪ Améliorer les conditions d'accès aux droits, à l'emploi et à la formation pour les populations, et l'accueil des saisonniers
Culture : développer la culture comme un facteur majeur de la qualité de vie du canton
<ul style="list-style-type: none">▪ Développer et pérenniser l'offre culturelle▪ Favoriser l'accès à la culture des populations permanentes
Aménagement de l'espace : garantir la complémentarité des composantes territoriales

- Définir une stratégie de valorisation transversale des adrets
- Définir et mettre en œuvre une politique d'optimisation des transports
- Favoriser le développement du tourisme estival

Critères prioritaires de définition des actions

Accessibilité/ mobilité
▪ Mettre les politiques intercommunales à la portée de tous les usagers
Equilibre territorial
▪ Œuvrer à la plus juste répartition des équipements et services sur le territoire
Equité sociale
▪ Rechercher la satisfaction des besoins du plus grand nombre
▪ Mettre en œuvre des politiques tarifaires fondées sur le niveau de ressources
Performance écologique
▪ Favoriser les modes d'intervention respectueux de l'environnement

Elle rappelle qu'il avait été décidé de supprimer la structuration et la cohérence de l'offre culturelle. Elle rappelle également que le projet de territoire n'est proposé au vote exprès du Conseil Communautaire que lors de cette séance car les réflexions sur le tourisme estival et les transports sont en cours.

Corine MAIRONI-GONTHIER ajoute que les critères prioritaires de définition des actions président effectivement aux décisions prises par les Versants d'Aime.

Elle précise que les discussions nouvelles sur la création d'une cuisine centrale ont permis d'intégrer ce projet dans l'objectif de favoriser les filières nouvelles et la création d'emplois.

Elle exprime sa satisfaction devant ce travail accompli qui est un gage de respect des administrés.

Elle présente un état de l'avancement des projets objectif par objectif (joint au présent compte-rendu) et souhaite que ce document soit transmis aux communes membres et aux élus qui seront issus des élections de 2014 afin qu'il constitue la « feuille de route », claire et détaillée, du mandat suivant : présentation de ce qui a été fait, de ce qui est projeté, même si les prochains élus auront toute liberté de repenser les projets pour le territoire.

Isabelle LINDEPERG explique que toutes les actions menées ne sont pas présentées dans l'état objectif par objectif car certaines sont anciennes et nécessitent davantage de recherches pour pouvoir les présenter de manière précise : ce document est donc encore en évolution.

Corine MAIRONI-GONTHIER indique que cela montre le dynamisme des élus de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le projet de territoire présenté.

4. RESSOURCES HUMAINES

✓ **Autorisation de signature du contrat avec l'agent retenu au poste de rééducateur**

Corine MAIRONI-GONTHIER rappelle que le Conseil Communautaire a, par délibération du 29 Mai 2013, créé un poste de rééducateur à temps complet, d'une durée d'un an.

Elle propose de recruter la personne qui répond au mieux aux besoins de la crèche / halte garderie et qui possède le diplôme et les compétences requises pour assurer les missions du poste, et, au regard de l'expérience de la candidate retenue, de la rémunérer sur la base de l'échelon 4 du cadre de rééducateur territorial, indice brut 407, indice majoré 367.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer un contrat d'un an avec la candidate retenue, et aux conditions énoncées.

✓ **Mise en place du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des rééducateurs**

Corine MAIRONI-GONTHIER rappelle que le Conseil Communautaire a, par délibération du 29 Mai 2013, créé un poste de rééducateur à temps complet, pour une durée d'un an. Afin d'accorder le régime indemnitaire à l'agent recruté sur ce poste, au même titre que ses collègues, il convient de mettre en place le régime indemnitaire pour ce cadre d'emploi, inexistant jusqu'à ce jour.

Ainsi, elle indique qu'il convient d'instaurer les primes suivantes :

- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- Prime de service

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, instaure lesdites primes pour le cadre d'emploi des rééducateurs.

- ✓ **Autorisation de signature du contrat avec le candidat retenu au poste d'assistant de conservation du patrimoine**

Corine MAIRONI-GONTHIER rappelle que le Conseil Communautaire a créé, par délibération du 20 avril 2012, un poste permanent d'assistant de conservation du patrimoine, à temps non complet (28 h/semaine) et qu'en l'absence de candidature d'agent titulaire, le poste a été pourvu par un agent contractuel, Laëtitia CASSES, dont le contrat arrive à échéance le 3 juillet 2013.

Suite à la vacance de poste effectuée auprès du centre de gestion, et en l'absence de candidature d'agent titulaire, elle propose au Conseil Communautaire de signer un contrat d'un an avec la candidate qui a assuré le poste jusqu'à ce jour, laquelle possède les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de la Maison des Arts et qui plus est, donne entière satisfaction.

Elle précise que la rémunération proposée est identique à celle proposée auparavant, soit Indice brut 347 – Indice majoré 325, ce qui correspond au 3^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine.

Véronique GENSAC ajoute que Laëtitia CASSES joue un rôle déterminant dans le succès de la Maison des Arts en montant les expositions et en faisant l'animation pédagogique du lieu.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer, avec la candidate retenue, un contrat d'un an à compter du 4 juillet 2013, aux conditions énoncées.

- ✓ **Autorisation de signature du contrat avec le candidat retenu au poste d'auxiliaire de puériculture**

Corine MAIRONI-GONTHIER explique que le poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet (20 h/semaine) a été déclaré vacant suite au départ de l'agent nommé sur le poste.

A l'issue de la période de recrutement, et en l'absence de candidature d'agent titulaire de la fonction publique, elle propose de recourir à un agent contractuel, sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-56 modifié par la loi du 12 mars 2012.

Elle précise que la candidate retenue possède le diplôme et l'expérience nécessaire à l'exercice de ses missions et sera rémunérée sur la base de l'échelon 1 du grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, soit IB 298 / IM 310 et pour une durée d'un an à compter de sa date d'embauche.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer le contrat avec la candidate retenue, aux conditions énoncées.

- ✓ **Création d'un poste de chef de projet « cuisine centrale »**

Corine MAIRONI-GONTHIER explique que le projet de cuisine centrale porté par Bourg St Maurice dans le cadre du CRSD (Contrat de Redynamisation des Sites de Défense) et des projets de Centre National de Ski de Haut Niveau et d'Ecole Européenne Interprofessionnelle du Tourisme en Montagne est abandonné.

Elle ajoute que ce projet est structurant pour le territoire (mutualisation de première importance aussi bien en termes de rationalisation de l'approvisionnement en repas des différentes structures ayant besoin d'un tel service, qu'en termes de développement économique et de création d'emplois) et que l'implantation d'une telle cuisine centrale sur le canton d'Aime serait une opportunité déterminante.

Corine MAIRONI-GONTHIER explique que Monsieur le Préfet a accueilli favorablement ce projet et lui a d'ores et déjà alloué une subvention de 50 000 € au titre de l'ingénierie préalable à la mise en œuvre.

Elle ajoute que les délais de réalisation sont extrêmement contraints puisque la réalisation devrait être terminée en février/mars 2015. Cela semble difficile mais il convient d'avancer rapidement pour avoir au moins atteint un stade de mise en œuvre satisfaisant : c'est pourquoi elle a sollicité l'ajout de ce point en début de séance.

Elle précise que ce chef de projet aura pour missions, et de manière non exhaustive :

- Recenser et qualifier les besoins, identifier les structures partenaires
- Identifier les points de vulnérabilité et de vigilance, les bonnes pratiques et les facteurs de performance et de qualité
- Définir les caractéristiques techniques de l'équipement
- Etablir le schéma financier de l'opération
- Définir les conditions de l'exploitation de l'équipement
- Définir la structure financière de l'exploitation
- Définir le schéma de maîtrise d'ouvrage de l'opération et de remise de l'ouvrage
- Définir le support d'exploitation approprié
- Garantir une valeur ajoutée territoriale

Corine MAIRONI-GONTHIER propose de lancer rapidement un recrutement pour six mois, renouvelable six mois.

Georges COUGET demande si les études déjà menées sur ce projet par Bourg St Maurice peuvent être utilisées. Isabelle LINDEPERG indique que ces éléments ont déjà été obtenus par les Versants d'Aime.

Corine MAIRONI-GONTHIER indique qu'une telle structure pourrait trouver son implantation à Plan Cruet eu égard à la centralité de ce site en Tarentaise.

Elle explique qu'une cuisine centrale existe à Annecy et qu'elle est rentable et pourvoyeuse d'emplois à l'année (essentiellement féminins). Véronique GENSAC ajoute que cela permet également le développement d'emplois indirects tels que les débouchés pour l'agriculture locale. Isabelle LINDEPERG indique que cela pourrait également intéresser les instituts de formation aux métiers de bouche.

A Gérard COLLIN qui demande à qui est versée la subvention précitée, Corine MAIRONI-GONTHIER répond que c'est le porteur du projet qui est en destinataire. Roger POUSSIN ajoute que c'est la DATAR qui finance cette phase d'ingénierie et rappelle que sur la suite du projet, l'autofinancement devrait être à hauteur de 20%, que Corine MAIRONI-GONTHIER propose de valoriser en interne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement du projet de cuisine centrale et crée le poste de chef de projet correspondant aux conditions énoncées.

5. FINANCES

- ✓ **OPAH : versement de la subvention dossier COLLOMB**

La Présidente laisse la parole à Richard BROCHE.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé la signature de la convention « Tarentaise Aides Habitat » 2010-2013, selon les termes de laquelle les Versants d'Aime allouent des subventions pour les travaux respectant les critères définis par ladite convention. Le PACT Savoie qui instruit le dossier sur le plan technique a indiqué aux Versants d'Aime que les travaux pour lesquels Mme COLLOMB Agnès a sollicité une aide sont achevés.

Richard BROCHE propose donc de lui attribuer une subvention de 500€.

Le Conseil Communautaire accorde une subvention d'un montant de 500 € à Mme Agnès COLLOMB, à l'unanimité.

- ✓ **Versement de la participation au fonctionnement de la section sportive ski de Bourg St Maurice**

Corine MAIRONI-GONTHIER rappelle que lors de sa séance du 24 octobre 2012, le Conseil Communautaire approuvait la participation financière des Versants d'Aime au fonctionnement de la section sportive ski du collège de Bourg St Maurice, une dizaine d'élèves originaires du canton d'Aime étant inscrite dans cette section (que le Collège d'Aime ne propose pas), et approuvait la signature de la convention de partenariat correspondante.

Conformément à cette convention, les Versants d'Aime sont sollicités à hauteur de 2 400 € (montant calculé au prorata du nombre d'élèves originaire du canton).

Corine MAIRONI-GONTHIER et Lucien SPIGARELLI indiquent que la prise en charge des élèves dans cette section se passe bien.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la participation à hauteur de 2 400 € au fonctionnement de la section sportive ski du collège de Bourg St Maurice.

- ✓ **Décision modificative n°2 au BP 2013 : titre annulé sur exercice antérieur (facturation de dépôts en déchetterie)**

Corine MAIRONI-GONTHIER explique qu'une entreprise locale, ayant été destinataire d'une facture de 242.90 €TTC correspondant à des dépôts en déchetterie, a contesté ce montant auprès des Versants d'Aime en indiquant que ces dépôts n'ont pas été réalisés par ses équipes.

Elle explique qu'alors que c'est le cas désormais, lors de l'établissement de cette facture, les plaques d'immatriculation des véhicules professionnels n'étaient pas relevées lors de leurs passages en déchetterie et il est donc impossible de démontrer la responsabilité de cette société dans ces dépôts.

Elle propose donc de ne pas faire assumer à cette entreprise cette somme de 242.90 €TTC et qu'il y a donc lieu d'annuler le titre de recette émis, ce qui se traduit par une dépense sur le budget actuel.

Cependant, elle explique que seuls 50 € sont prévus sur la ligne budgétaire 673 du budget de fonctionnement de la déchetterie de la Plagne pour parer à ce type d'incident.

Elle propose donc de prendre une décision modificative n°2 au BP 2013 ayant pour objet l'augmentation de la ligne 673 à 1 000 € (afin de prévenir toute autre contestation) et de diminuer à due proportion les crédits alloués aux dépenses imprévues.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 au BP 2013 présentée.

- ✓ **Espace Musical et Maison des Arts (cours et stages) : application du tarif correspondant à la tranche la plus élevée aux familles ne communiquant pas leur quotient familial**

Corine MAIRONI-GONTHIER laisse la parole à Véronique GENSAC.

Elle explique que les tarifs des cours et stages enfants et adolescents dispensés par l'Espace Musical et la Maison des Arts sont calculés par rapport au quotient familial que transmettent les familles lors des inscriptions.

Elle explique que certaines familles ne transmettent pas leur quotient familial dans les délais impartis afin de pouvoir déterminer le tarif applicable à l'élève concerné, et ce, malgré plusieurs demandes formulées par l'agent en charge des inscriptions.

Elle propose donc d'appliquer aux familles dans cette situation le tarif correspondant au niveau le plus élevé de quotient familial, à des fins dissuasives et pour ne pas pénaliser les familles respectant les délais et les procédures mises en place.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que le tarif applicable pour les cours et stages enfants et adolescents proposés par l'Espace Musical et la Maison des Arts aux inscriptions qui ne sont pas assorties de la transmission du quotient familial est, au sein des tarifs établis chaque année et pour chaque cours ou stage, le tarif correspondant à la tranche de quotient familial la plus élevée.

6. ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE

- ✓ **Renouvellement de la convention avec France Alzheimer Savoie (accueil de jour)**

Corine MAIRONI-GONTHIER laisse la parole à Lucien SPIGARELLI.

Il rappelle que France Alzheimer Savoie met en place sur la commune de Landry un accueil de jour destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, en partenariat avec les Versants d'Aime, le CIAS du canton

d'Aime, la commune de Landry, la MIHT, l'ADMR et le SSIAD et que cet accueil de jour est mis en place les mardis et jeudis de 10h à 16h30.

Il propose de renouveler la convention de partenariat qui prévoit notamment :

- Organisation, gestion et financement sous la responsabilité de France Alzheimer Savoie
- Selon les possibilités du service, mise à disposition par le SSIAD d'une aide soignante le mardi après-midi
- Mise à disposition gracieuse par la commune de Landry de la salle des Glières (refacturation aux Versants d'Aime de deux heures de ménage hebdomadaire en période de fonctionnement)
- Repas fabriqués par l'EHPAD et facturés à l'ADMR (4€/personne) puis payés in fine par France Alzheimer Savoie
- Durée : un an renouvelable tacitement

Il précise que huit personnes sont accueillies par journée et propose que les personnes les plus atteintes par la maladie soient reçues les mardis.

Il ajoute que pour les personnes ne pouvant pas ou plus être reçues à l'accueil de jour en raison du stade avancé de la maladie, l'intervention d'un (e) psychologue est prévue à domicile.

Il indique également que, hors les prestations fournies dans le cadre de cette convention, la demande a été faite à France Alzheimer Savoie d'organiser un autre mode de prise en charge des malades pour permettre des temps de répit aux aidants familiaux.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention de partenariat régissant l'accueil de jour de Landry, à l'unanimité et dans les conditions énoncées.

7. MARCHES ET CONTRATS PUBLICS

✓ **Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) : attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Corine MAIRONI GONTHIER explique qu'une consultation a été lancée pour désigner l'équipe titulaire de la maîtrise d'œuvre de la réalisation de la MSP et que cette mission, d'une durée de 23 mois à compter de l'émission de l'ordre de service en prescrivant l'exécution, est composée de la sorte :

- Tranche ferme, estimée à 110 000 € HT : éléments de la mission de base et des missions complémentaires s'attachant à la construction du bâtiment d'environ 520 m² de surface de plancher.
- Tranche conditionnelle estimée à 20 000 € HT : éléments de la mission de base et missions complémentaires s'attachant à l'extension du bâtiment pour une superficie d'environ 80 m².
- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) estimée à 5 000 € HT : simulation thermodynamique.

Elle explique que huit plis ont été remis et que les huit équipes candidates ont été reçues en audition le 8 juin 2013.

Suite à l'analyse des offres et à ces auditions, la commission MAPA propose de retenir l'offre du groupement dont TANDEM architecte (Grenoble) est mandataire en raison notamment de ses expériences en matière de MSP et de son offre financière :

- Tranche ferme : 9.90% appliqué sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 100 000 € HT, portant le forfait provisoire de rémunération à 108 900 € HT
- Tranche conditionnelle: 11% appliqué sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 200 000 € HT, portant le forfait provisoire de rémunération à 22 000 € HT

Elle propose de ne pas retenir la PSE portant sur la simulation thermodynamique, des solutions de climatisation s'avérant être réalisables dans le cadre du programme.

Corine MAIRONI-GONTHIER propose également de déclarer l'offre remise par le groupement dont ABP Architecte est mandataire anormalement basse, le taux de rémunération proposé étant de 8.50%.

Elle rappelle que l'objectif est la livraison du bâtiment en février/mars 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de MSP au groupement dont TANDEM architecte (Grenoble) est mandataire, de ne pas retenir la PSE, d'autoriser le Vice président délégué à la commande publique à signer le marché correspondant et de déclarer l'offre remise par le groupement dont ABP Architecte est mandataire anormalement basse.

✓ **Espace musical/ALSH :**

- **Avenants de prolongation des missions de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et sécurité et protection de la santé (SPS)**

Corine MAIRONI-GONTHIER explique que les marchés de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et SPS attachés à la réalisation de l'aménagement du bâtiment mutualisé Espace Musical/ALSH ont été définis pour prendre fin en août 2013.

Or le projet ayant pris du retard (notamment dans l'établissement, le dépôt et l'accord du permis de construire), ces missions doivent être prolongées pour couvrir la période de réalisation des travaux.

Elle propose donc au Conseil Communautaire de prolonger la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'en avril 2014 (réception des travaux prévue en février 2014), tous les autres termes du marché demeurant inchangés.

Les missions de contrôle technique et SPS seront elles prolongées par Décisions de la Présidente (eu égard aux montants de ces missions), selon les mêmes modalités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'espace mutualisé école de musique/ALSH et autorise le vice-président délégué à la commande publique à signer l'avenant correspondant, tous les autres termes du marché demeurant inchangés.

- **Signature de l'acte notarié validant l'échange de parcelles entre la SCI St Paul Poëncet et les Versants d'Aime**

Corine MAIRONI-GONTHIER rappelle la nécessité de revoir les limites de propriété entre les Versants d'Aime et la SCI St Paul Poëncet concernant l'emprise de la future salle polyvalente du bâtiment mutualisé école de musique/ALSH car celles-ci ne sont en réalité pas celles définies lors de l'acquisition de l'ensemble immobilier à la congrégation St Joseph.

Elle présente les termes de l'accord trouvé :

- Création de nouvelles parcelles

De nouvelles parcelles sont créées sur la base du document d'arpentage établi par le géomètre (voir le plan joint au présent compte-rendu). La parcelle de 62 m² est rattachée à la propriété de la SCI, celle de 1m² aux Versants d'Aime. Les parcelles existantes seront renumérotées.

- Implantation des réseaux

Les évacuations d'eaux pluviales se feront le long de la salle polyvalente pour rejoindre le réseau public.

Cela permettra de drainer le terrain supérieur (jardin) et le mur de soutènement.

Les Versants d'Aime s'engagent à implanter les réseaux (dont l'entretien est à la charge des Versants d'Aime) et les regards le plus près possible du mur de la salle polyvalente pour limiter l'emprise sur la propriété de la SCI.

Cela implique la création de servitudes : de tréfonds pour le passage des réseaux et en surface pour d'éventuelles interventions sur les regards.

La présence des regards n'empêchera pas le stationnement des véhicules des occupants de la propriété de la SCI.

Les Versants d'Aime réaliseront le raccordement du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la SCI à l'occasion de ces travaux.

- Mur de soutènement

La présence d'infiltrations d'eau rend son drainage nécessaire.

Des barbacanes seront disposées par les Versants d'Aime sur la partie inférieure du mur et des témoins sur la partie haute. Si les témoins révèlent une déformation mettant en jeu la sécurité des usagers de l'Ecole de Musique/accueil de loisirs ou des occupants de la propriété de la SCI, les Versants d'Aime s'engagent à faire exécuter et à financer les réparations nécessaires.

Si une telle réfection devait être engagée, elle pourrait être menée depuis le terrain supérieur afin de limiter l'intrusion sur le fonds de la SCI et le mur serait reconstruit avec identité de matériaux.

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement du bâtiment St Joseph, une partie du mur sera démolie sur une largeur de 3 mètres environ et sera remplacée, d'un côté, par la façade de la salle polyvalente (matériau de la façade : Eterboard des établissements Eternit, coloris gris/beige, largeur inégale des lames posées en clin horizontalement = environ 20 cm) et, de l'autre côté, par la reprise du parement en pierre dans la continuité du mur existant. Cette reprise sera agréée techniquement par un expert.

Il peut être envisagé par la SCI de remettre en eau le bachal (drainage du fonds supérieur) et de le raccorder au réseau d'évacuation des eaux pluviales que vont créer les Versants d'Aime.

- Haie

Les végétaux replantés doivent être compatibles avec la présence de réseaux en sous-sol (système racinaire).

Le type de végétaux replantés sera défini dans un accord ultérieur entre les Versants d'Aime et la SCI, lorsque les travaux auront pris fin.

Ainsi l'implantation des végétaux sera la suivante :

- Depuis l'angle du mur de séparation et jusqu'à la salle polyvalente, en limite de propriété : haie de noisetiers,
- Le long de la façade de la salle polyvalente et jusqu'au mur de pierres : haie de végétaux à définir.

- Câble EDF

Afin de pouvoir déplacer le câble électrique enterré (20 Kva) qui se situe sous la salle polyvalente à construire, les services d'ERDF demandent l'autorisation d'installer provisoirement une ligne aérienne sur poteaux en bois. Cette ligne provisoire survolera la propriété de la SCI et sera déposée au plus tard le 30 septembre 2013, lorsque la ligne électrique sera rétablie en passant sous le bâtiment de la salle polyvalente. A défaut de dépose à cette date, une pénalité forfaitaire de 50 € par jour de retard sera appliquée aux Versants d'Aime. Cette installation provisoire ne gênera pas la circulation des véhicules à l'intérieur de la propriété de la SCI.

- Déroulement du chantier

Les travaux débuteront fin juin 2013 (fouilles archéologiques et retrait du câble EDF passant sous la future salle polyvalente durant le mois de juin 2013).

La réalisation des fondations nécessaires à l'enfouissement du réseau d'évacuation des eaux pluviales devrait durer environ une semaine et être terminée au plus tard dans la première quinzaine de juillet.

Ensuite, les principales interventions concerneront la réalisation du second-œuvre.

Les entreprises n'interviendront pas avant 8 heures et après 18 heures.

Une clôture de chantier sera installée dans la propriété de la SCI pour l'isoler des travaux. Elle sera disposée de façon à ne pas empêcher le stationnement des véhicules des occupants de la propriété.

Lorsque les fondations nécessaires aux réseaux d'évacuation des eaux pluviales seront terminées et remblayées, le terrain sera remis en état (gazon) et la clôture de chantier ramenée le plus près possible de la limite de propriété pour ne pas créer une emprise trop importante sur le fonds de la SCI.

Corine MAIRONI-GONTHIER explique que le déroulement du chantier pendant l'été est aménagé en fonction des vacances des copropriétaires de la SCI et des vacances scolaires.

Elle remercie le représentant de la SCI St Paul Poëncet d'avoir permis de mener sereinement les discussions sur cet accord.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'ensemble des points d'accord et autorise la Présidente à signer l'acte notarié les entérinant.

8. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

- ✓ **Autorisation d'organiser une manifestation au plan d'eau dans le cadre de Clean n' Bike (nouvelle convention)**

Corine MAIRONI-GONTHIER laisse la parole à Lucien SPIGARELLI.

Il explique que le 29 mai 2013, le Conseil Communautaire autorisait l'organisation (et la signature de la convention d'occupation de la base de loisirs correspondante) d'un barbecue musical au plan d'eau dans le cadre de la manifestation Clean n' Bike (nettoyage des pistes et descente en VTT dans la vallée) le 8 juin.

Or cette manifestation a été annulée pour être reportée le 29 juin, sous une forme différente : au plan d'eau (vers la passerelle du Gothard), seront mis en place une initiation au longboard sur le terrain de basket (14h à 18h), un stand d'accueil des vététistes avec fonds d'ambiance musical (dès 16-17h) et une séance d'hypnose par un magicien clara la journée. Il n'y a donc plus d'animation en soirée.

Il indique qu'une nouvelle convention d'occupation du domaine public à titre gracieux réglant les modalités d'organisation de cette manifestation doit être signée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante.

9. INFORMATIONS AU CONSEIL

- ✓ **Information sur le nom des futurs locaux dédiés à l'espace musical et l'ALSH**

Corine MAIRONI-GONTHIER explique que le nom retenu pour les futurs locaux de l'espace musical/ALSH est le Cali'Son pour les raisons suivantes :

- Forme l'acronyme de **C**entre des **A**rts vivants et des **L**oisirs **I**ntercommunaux
- La salle polyvalente aura la forme d'un calisson
- L'évocation du sucré, d'une confiserie, trouvera un écho chez les enfants qui utiliseront les locaux
- « Son » renvoie aux activités musicales dispensées
- « Cali » signifie en grec « belle voix »

Elle souhaite que les usagers puissent se l'approprier facilement.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à cette proposition.

Corine MAIRONI-GONTHIER remercie les élus pour leur implication dans les projets de la communauté de communes sur la période écoulée et, tous les points ayant été abordés, la séance est levée.